

**ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
18 SEPTEMBRE 2018 À 19 H 30  
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE BROSSARD**

---

- 1 ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION**
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3 PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 28 AOÛT 2018 - APPROBATION**
- 4 BUREAU DE PROJETS**
- 4.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION – GESTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION – CONTRAT-CADRE SP-18-1261 - OCTROI DE CONTRAT**
- 5 COMMUNICATIONS**
- 5.1 NOUVELLE GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - CHOIX DE LA PLATEFORME INTRANET POUR COMMUNICATIONS INTERNES - CONTRAT SP-18-1279 - APPROBATION**
- 6 TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1 SUPERVISION ET ENTRETIEN DU SITE DE DISPOSITION DES NEIGES USÉES - CONTRAT SP-14-781 – RECONDUCTION**
- 6.2 SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES D'ACCÈS, D'ALARME ET D'INTRUSION - CONTRAT SP-18-1252 - OCTROI DE CONTRAT**
- 7 LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 8 BIBLIOTHÈQUE**
- 9 FINANCES**
- 9.1 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION**
- 9.2 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 24 AOÛT AU 13 SEPTEMBRE 2018 - APPROBATION**
- 10 RESSOURCES HUMAINES**
- 10.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**
- 10.2 ASSURANCES COLLECTIVES - SOLUTION UMQ, REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE - MANDAT**
- 10.3 MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL – DÉCISION**

## **11 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

- 11.1 REMPLACEMENT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE ET SUPPORT TECHNIQUE SITUÉ AU COIN DE ROME ET LAUTREC - CONTRAT SI-18-1247 - OCTROI DE CONTRAT**

## **12 SERVICES JURIDIQUES**

- 12.1 RÈGLEMENT REG-361-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-361 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR APPORTER DES SPÉCIFICATIONS QUANT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX FRESQUES DANS LA ZONE MC-662 - AVIS DE MOTION**
- 12.2 RÈGLEMENT REG-361-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-361 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR APPORTER DES SPÉCIFICATIONS QUANT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX FRESQUES DANS LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**
- 12.3 RÈGLEMENT REG-362-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AFFICHAGE AINSI QUE POUR LES USAGES DE BARS AVEC OU SANS PISTE DE DANSE ET LES TERRASSES DE RESTAURATION AVEC BAR DANS LA ZONE MC-662 - AVIS DE MOTION**
- 12.4 RÈGLEMENT REG-362-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AFFICHAGE AINSI QUE POUR LES USAGES DE BARS AVEC OU SANS PISTE DE DANSE ET LES TERRASSES DE RESTAURATION AVEC BAR DANS LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**
- 12.5 RÈGLEMENT - REG-363-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ D'UN PERMIS POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - ADOPTION DU RÈGLEMENT**
- 12.6 RÈGLEMENT REG-366-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-366 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSON À LA ZONE MC-662 - AVIS DE MOTION**
- 12.7 RÈGLEMENT REG-366-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-366 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSON À LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**
- 12.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES - CESSATION DE L'USAGE DÉROGATOIRE D'UNE MOSQUÉE SITUÉE AU 1445 PROVENCHER - RÈGLEMENT HORS COUR - AUTORISATION**

## **13 URBANISME**

- 13.1 DÉROGATION MINEURE – 7200, BOULEVARD DU QUARTIER**

## **14 GÉNIE**

- 14.1 PROJET LES PORTES DE LONDRES - CESSION DE TERRAINS PAR LES HABITATIONS SIGNATURE INC. ET 9238-5814 QUÉBEC INC. - ACQUISITION D'UN BASSIN DE RÉTENTION, D'UNE RUE, DE STATIONS DE POMPAGE, D'UN PARC, DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC – SERVITUDES PAR LES DIVERS SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ – AUTORISATION**
- 14.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RENCONTRE DU 23 AOÛT 2018 - APPROBATION**

- 14.3 SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - CONTRAT SI-18-1239 - OCTROI DE CONTRAT
- 14.4 GRAND PARC URBAIN - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ÉMIS POUR 176050 CANADA INC. (RÉF. 7470-16-01-0324101, 401085852) - ART. 22 - AUTORISATION
- 14.5 ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR DEUX PONTS D'ÉTAGEMENT – AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-18-1192
- 14.6 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS PIÉTONNIERS – TOURIGNY, TILLEMONT, ALAIN, ALBANIE ET INSTALLATION DES LUMINAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS DE LA RUE LOUXOR - SP-18-1214 - OCTROI DE CONTRAT
- 15 **INTELLIGENCE OPÉRATIONNELLE & INNOVATION**
- 15.1 INTÉGRATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE B-CITI AU NOUVEAU SITE WEB DE LA VILLE – B-CITI SOLUTIONS INC. - DÉVELOPPEMENT - APPROBATION
- 16 **APPUIS - SUBVENTIONS - PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE DIFFÉRENTS ORGANISMES**
- 16.1 JOURNÉES DE LA CULTURE - 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018 - PROCLAMATION
- 16.2 JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS - 1ER OCTOBRE 2018 - PROCLAMATION
- 17 **DÉPÔT – DOCUMENTS**
- 17.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 23 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2018 - DÉPÔT
- 18 **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
- 18.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 – ORIENTATIONS
- 18.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 – ORIENTATIONS
- 19 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
- 19.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
SOUmise AU CONSEIL MUNICIPAL

---

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 18 septembre 2018, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Immeuble(s) affecté(s)</b>	<b>Nature et effets de la dérogation demandée</b>
<b>Adresse :</b> 7200, boulevard du Quartier <b>Lot :</b> 3 905 317	- Permettre qu'une aire de stationnement extérieure soit implantée sur une ligne de propriété non adjacente à une rue alors que l'article 413 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une aire de stationnement extérieure soit implantée à une distance minimale de 2 mètres d'une telle ligne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de cette demande en se présentant le 18 septembre 2018 à 19h30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 28<sup>e</sup> jour d'août 2018.

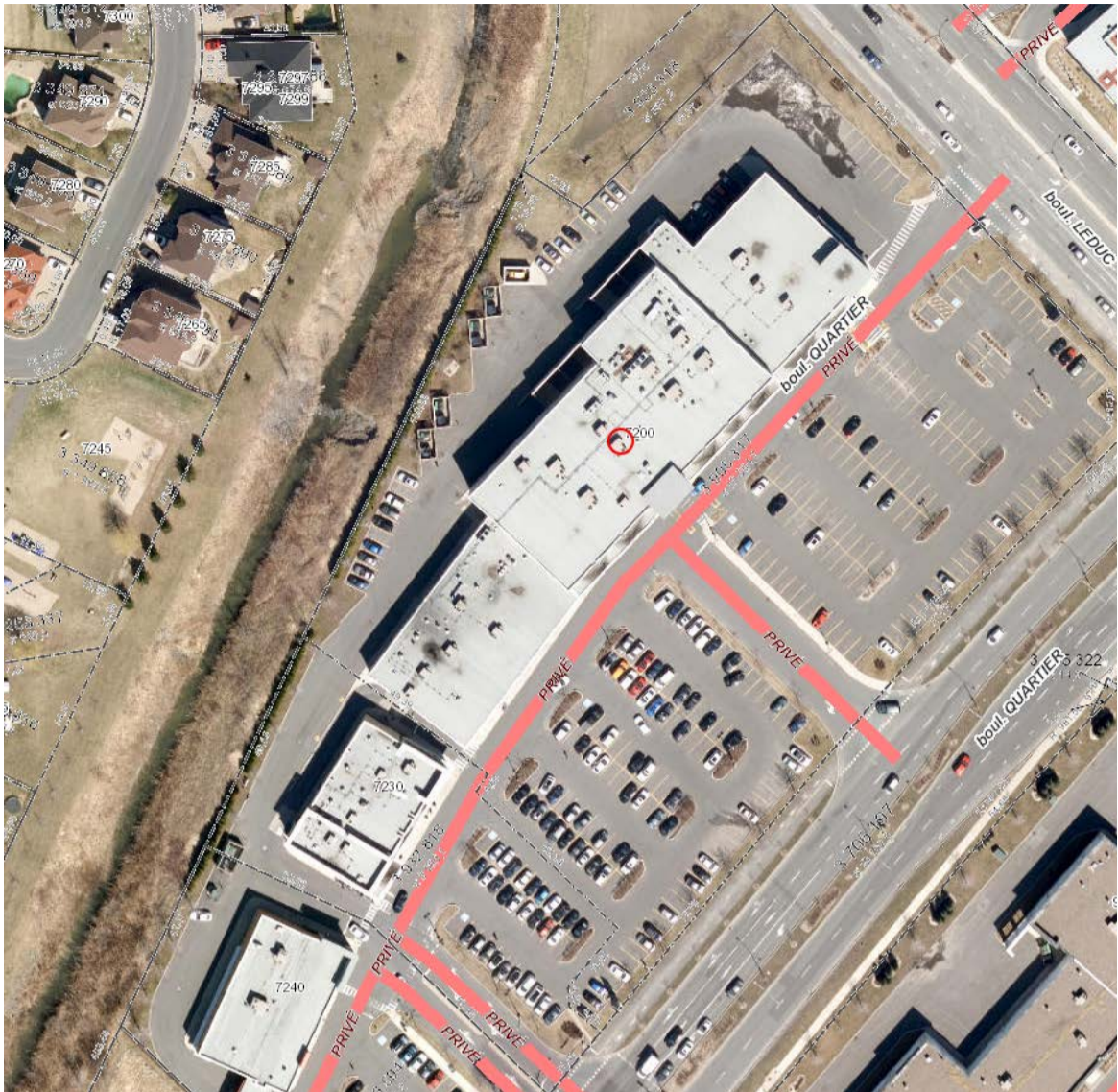
---

*Dérogation mineure 2018-0284 – 7200, boulevard du Quartier – lot 3 905 317- Permettre qu'une aire de stationnement extérieure soit implantée sur une ligne de propriété non adjacente à une rue alors que l'article 413 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une aire de stationnement extérieure soit implantée à une distance minimale de 2 mètres d'une telle ligne.*

**MISE EN SITUATION :**

Dans le cadre du projet du viaduc du Quartier, la Ville souhaite prendre possession de deux servitudes permanentes sur le terrain privé du requérant, soit une pour la conduite de gaz et une deuxième pour l'approche du viaduc. Le propriétaire, Gestion Dix30, accepte de céder à la Ville les servitudes demandées, conditionnellement à la cession à la Ville du lot 3 905 318 sur lequel est située une partie du bassin de rétention Leduc construit par la Ville pour recueillir une partie des eaux pluviales des boulevards Leduc et Quartier. Cette acquisition rendra le stationnement existant non conforme quant à la distance minimale requise avec la limite de propriété.

**PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :**



**Décision du conseil :**

Le Conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur la dérogation mineure demandée lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2018.

**NOTE EXPLICATIVE**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO REG-363-04**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS  
AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT  
OU D'ADDITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UN USAGE AUTRE QUE LE GROUPE "HABITATION"  
COMPORTANT UNE SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER DE PLUS DE 10 000 M<sup>2</sup>**

---

Le présent règlement a pour objectif de modifier le règlement REG-363 afin de prolonger à 30 mois les délais de validité de permis pour les bâtiments accessoires qui s'avèrent trop courts pour la réalisation de certains projets de plus grande envergure (plus de 10 000m<sup>2</sup>).

Les corrections et modifications apportées au règlement sur l'émission des permis et certificats sont d'ordre général et visent donc l'ensemble du territoire de la Ville de Brossard.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La Direction de l'urbanisme

2018-08-06

**RÈGLEMENT NUMÉRO REG-363-04**

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU D'ADDITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UN USAGE AUTRE QUE LE GROUPE « HABITATION » COMPORTANT UNE SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER DE PLUS DE 10 000 M<sup>2</sup>**

---

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 28 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT

1. L'annotation 4 du tableau 2 de l'article 59 est modifiée par le remplacement du chiffre « 12 » par le chiffre « 30 ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Isabelle Grenier

**REG-363-04**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS  
ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION, D'AGRANDISSEMENT OU  
D'ADDITION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À UN USAGE AUTRE QUE LE GROUPE "HABITATION" COMPORTANT UNE  
SUPERFICIE TOTALE DE PLANCHER DE PLUS DE 10 000 M<sup>2</sup>**

**NON SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

- Règlement sur PIIA
- Règlement de construction
- Règlement PPCMOI
- Règlement sur les permis et certificat - NON ASSUJETTI A UNE CONSULTATION PUBLIQUE

1	Adoption de l'avis de motion ( art.114,117 LAU, 356 LCV)		2018-08-28
2	Adoption par résolution du projet règlement ( art.124 LAU, 356 LCV)		2018-08-28
3	Transmission à l'ADT d'une copie certifiée conforme de la résolution d'adoption et du projet de règlement (art. 124 LAU)	<i>Le plus tôt après l'adoption du projet</i>	2018-09-06
4	Visé par analyse de conformité au schéma par ADT (art. 137.3 LAU)		
5	Avis de l'assemblée publique de consultation (art. 126 LAU)	<i>Au plus tard 7 jours avant l'assemblée publique de consultation</i>	S/O
6	Assemblée publique de consultation (art. 125 & 127 LAU)		S/O
7	Adoption par résolution du règlement		2018-09-18
8	Transmission ADT de la résolution et du règlement ( art 137.1 à 137.15 LAU)	<i>Le plus tôt possible après l'adoption</i>	2018-09-20
9	Date du certificat de conformité - si visé (art. 137.3 LAU)	<i>Environ dans les 120 jours de la transmission des documents à l'ADT</i>	
10	Avis public d'entrée en vigueur du règlement (art. 137.15 LAU) et certificat de publication	<i>Après réception de certificat de conformité de l'ADT</i>	2018-09-25
11	Entrée en vigueur du règlement (art. 137.15 LAU)	visé : date du certificat non visé : date de publication	2018-09-25